DIGNE LES BAINS ESCRIME

Lundi 16 Novembre 2020

DIGNE-LES-BAINS
Escrime

DEROULEMENT

<u>Assemblée générale extraordinaire</u>

- Vote de l'article 8/2/2
- Vote de l'article 8/15

<u>Assemblée générale</u>

- Mot du président
- Bilan Moral – Approbation
- Bilan Financier – Approbation
- Quitus au trésorier – Quitus au président
- Bilan Sportif
- Modification du règlement intérieur – Vote
- Intervention des invités – Mots de clôture du président

ASSEMBLEE GENERALE Quorum

A l’instant « t » nous sommes 39 adhérents au DIGNE-LES-BAINS ESCRIME.

- Conformément aux statuts, il nous faut ¼ des membres présents pour valider les décisions prises.

- Décompte des voix présentes.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Nous devons effectuer un changement des statuts pour nous permettre de faire nos assemblées générales en visioconférence.

- Nous allons vous présenter les différentes modifications

- Nous procéderons au vote

Modification

<u>Article 8/2/2</u>

L’assemblée générale, peut dans des cas particuliers (crise sanitaire, pandémie, limitation au rassemblement, …) se tenir via visio-conférence. Le lien permettant l’accès ainsi que les modalités de connexion à la visio-conférence sera envoyé la semaine précédent la dite assemblée générale.

Modification

<u>Article 8/15</u>

Les votes de l'Assemblée Générale portant sur des personnes ont lieu à bulletin secret.

Dans le cas où l’Assemblée Générale devrait se dérouler en visio-conférence le vote des personnes est soit repoussé, soit fait via un système de vote électronique respectant toutes les règles d’anonymat.

Mise aux votes

- Les votes se font à mains levées, nous vous demandons de bien vouloir nous laisser le temps de comptabiliser les voix.

VOTES:

- Contre
- Pour
- Abstention

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Mot du président
2. Bilan Moral – Approbation
3. Bilan Financier – Approbation
4. Quitus au trésorier – Quitus au président
5. Bilan sportif
6. Modification du règlement intérieur
7. Intervention des invités – Mot de clôture du président

Mot du Président

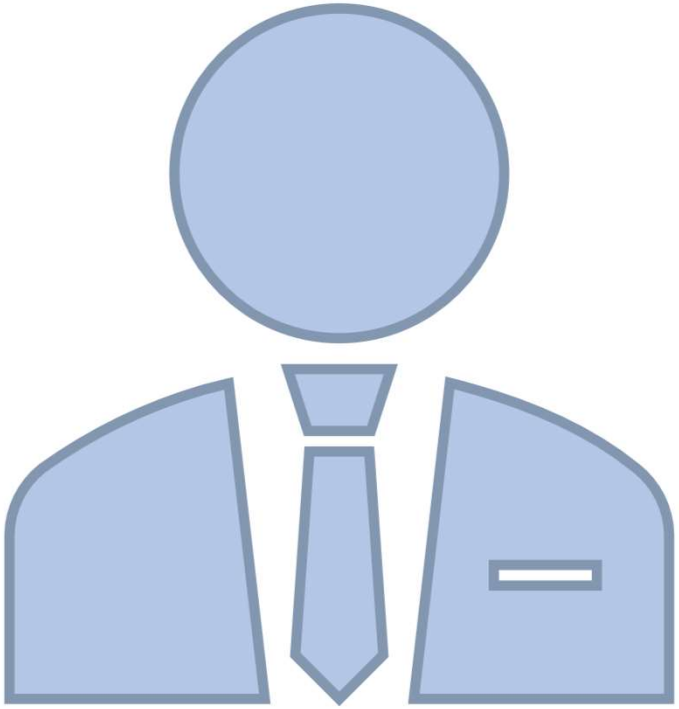

Bilan moral

- Bilan de la rentrée 2019 – 2020
- Représentation du club au niveau départemental, régional et national
- Organisation des compétitions
- Crise sanitaire
- Orientation et investissement du club

Bilan moral

VOTE

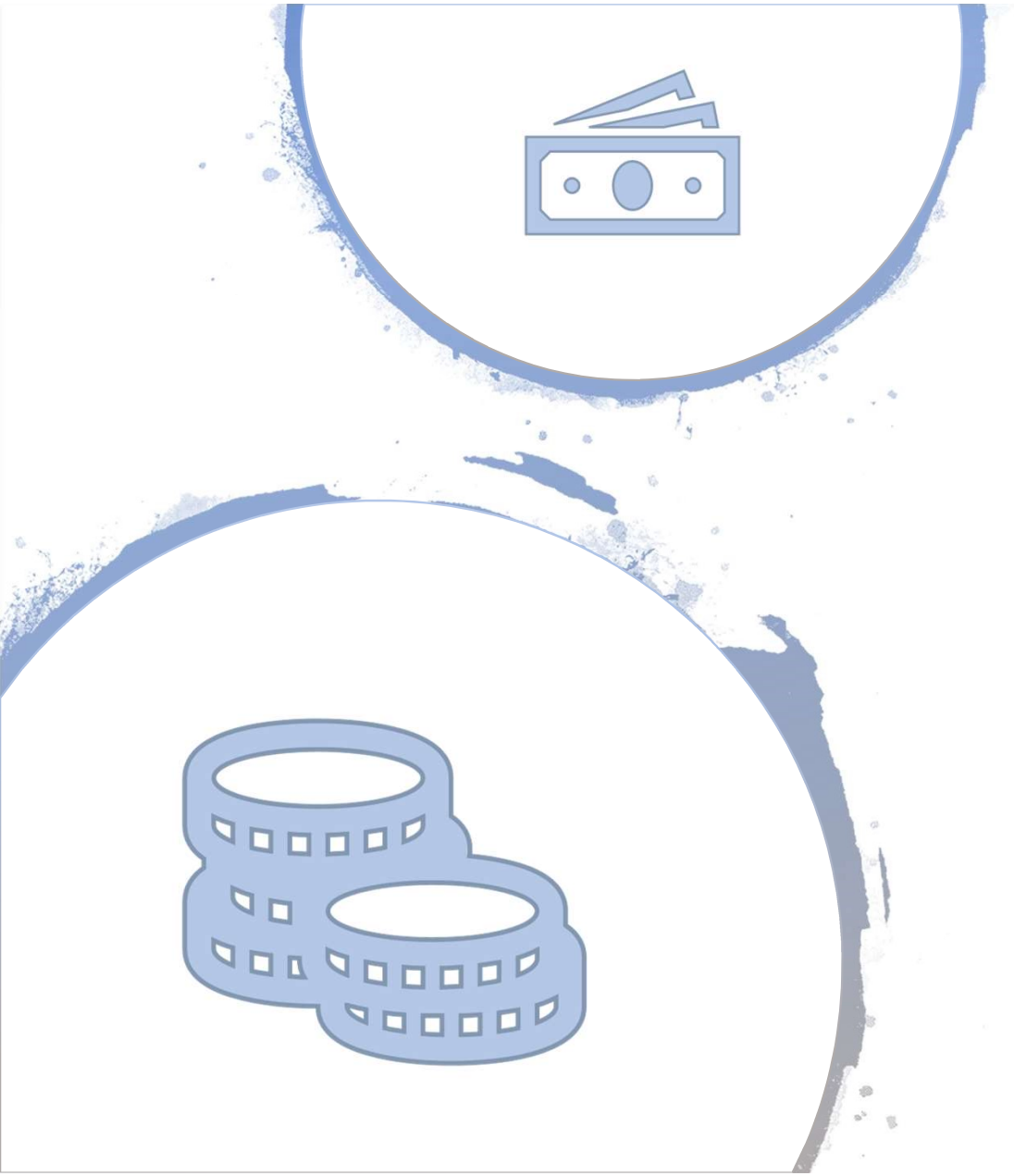

Bilan financier

- Présentation du bilan financier 2019 – 2020
- Présentation du prévisionnel 2020 - 2021

Bilan financier
Dépenses

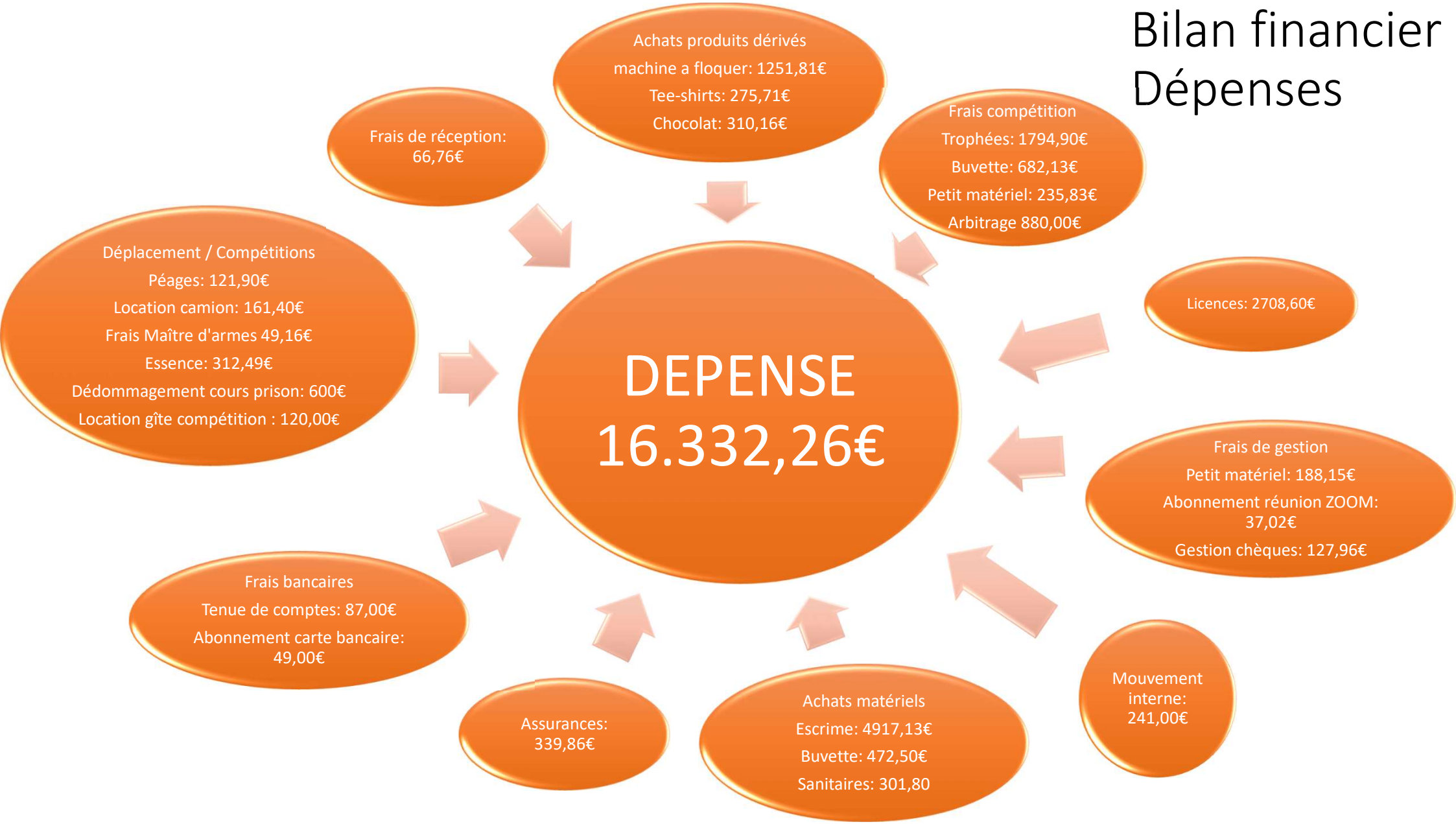

Bilan financier
Recettes

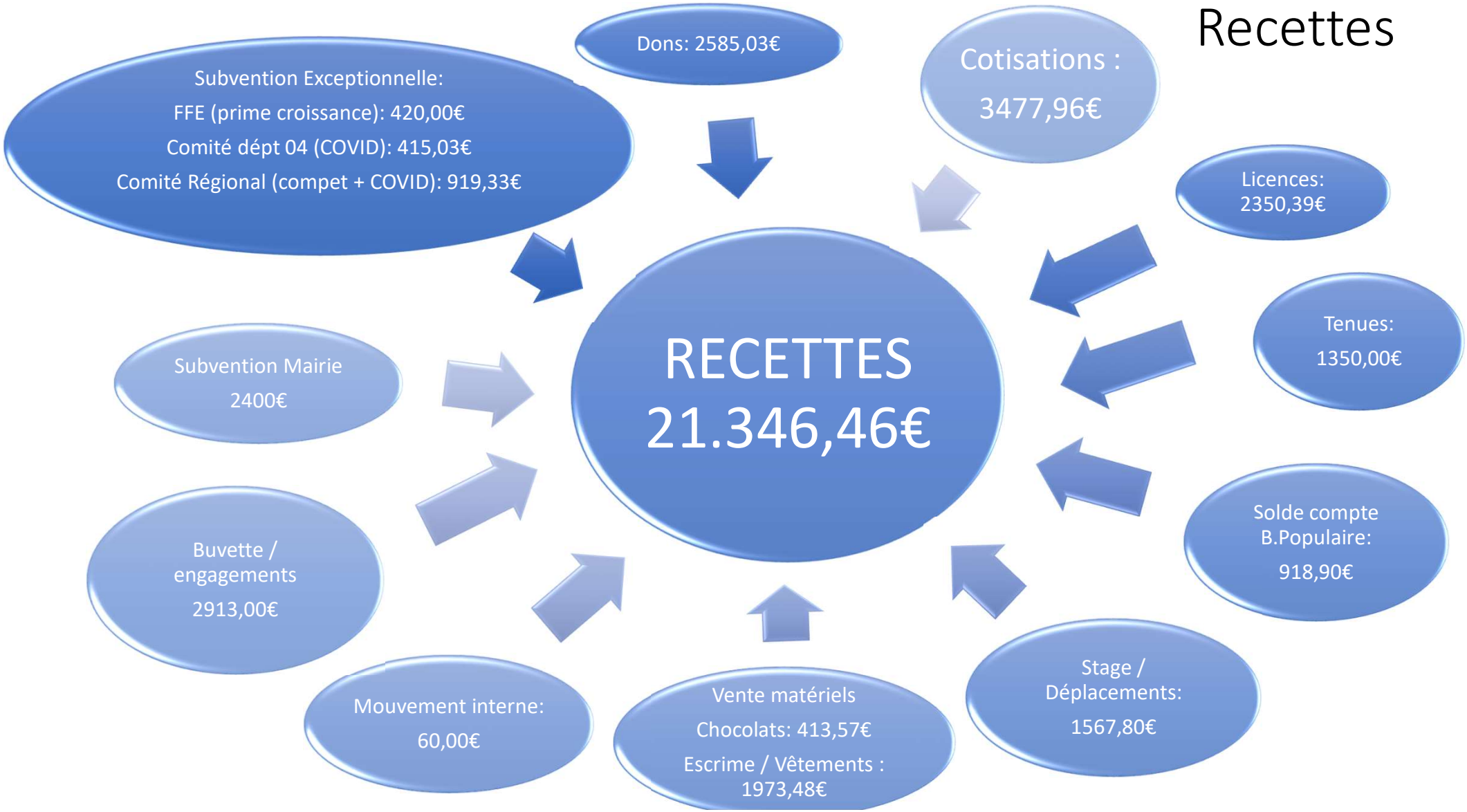

Bilan financier
BILAN
au 31/08/2020

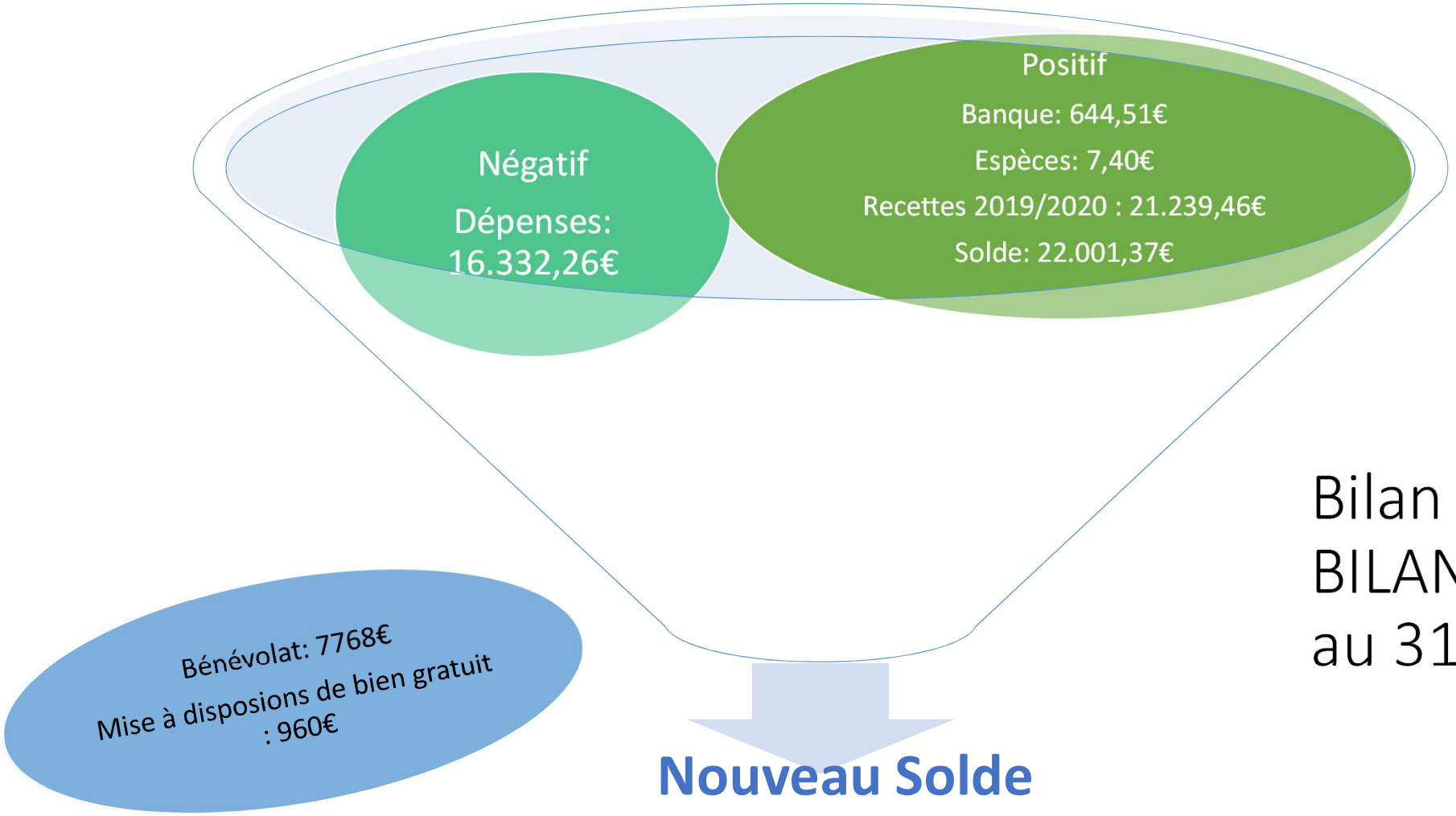

Nouveau Solde

+ 5498,79€

Prévisionnel 2020/2021

CHARGES: 16 640€

ACHAT
Bureau: 100€
Tenues & pistes : 5 000€
Produit dérivés : 500€

SERVICE Extérieur
COVID 200€
Assurance: 350€
Gestion: 200€

Autres Services
Licences: 2500€
Visio: 150€
Banque: 140€
Compétition : 1500€

BENEVOLAT
Mise à disposition: 1000€
Personnel bénévole: 5000€

PRODUITS: 16 640€

VENTE de Produits
Licences: 2000€
Marchandises: 500€
Cotisations: 3000€
Dons: 500€

SUBVENTIONS
Mairie: 1500€

AUTRES PRODUITS:
Amortissement Tenues: 1500€

REPRISE PROVISIONS
Provision achat pistes: 1640€

BENEVOLAT
Mise à disposition: 1000€
Personnel bénévole: 5000€

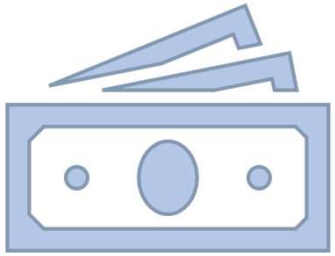

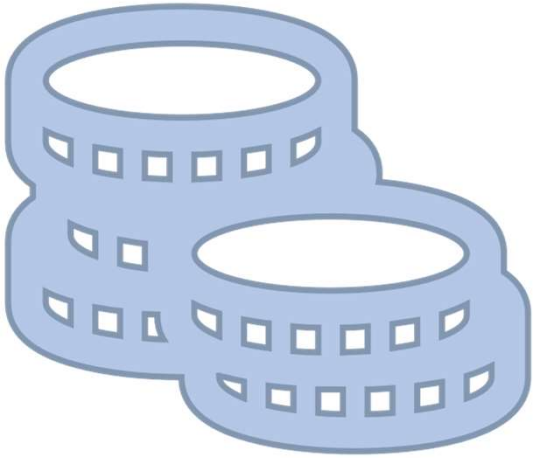

Bilan Financier

VOTE

QUITUS

<u>Le quitus</u>: en donnant le quitus, l'association reconnait que le président et la trésorière se sont acquittés de leur charge conformément aux mandats confiés

- Quitus à la trésorière
- Quitus au président

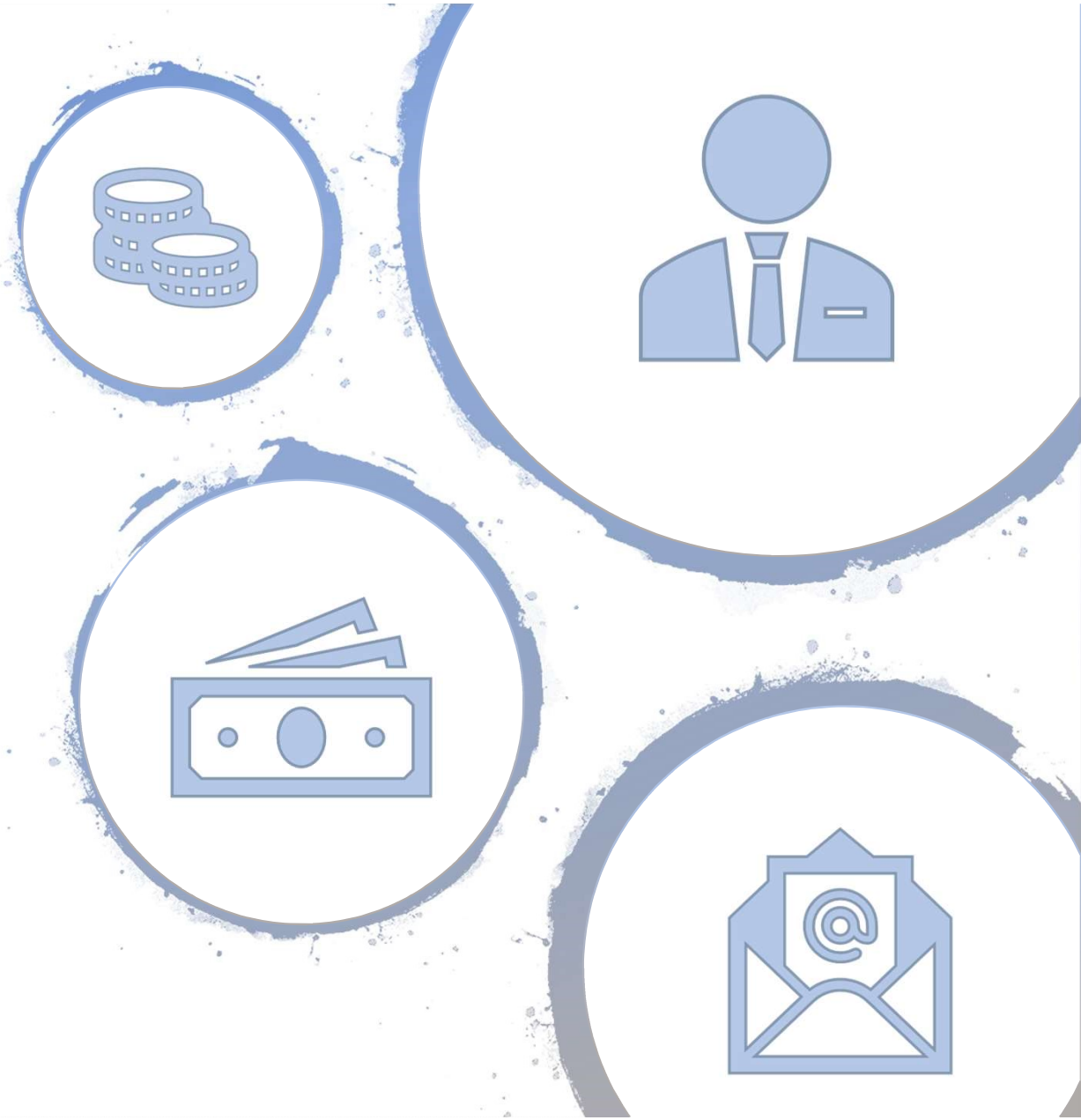

Bilan sportif

- Déroulement des cours
- Résultats départementaux
- Résultats régionaux et nationaux

Modification du règlement intérieur

Règlement intérieur

Cotisation :

- Fleuret : - 100€ pour la saison
  - 80€ à partir de Janvier
- Sabre laser : - 100€ pour la saison
  - 80€ à partir de Janvier
- Pack primo inscription : 35€

Licences :

- M5 – M7 : 27,50€
- M9 : 51,50€
- M11 – M13 : 63,50€
- M15 – Vétérans : 63,50€
- Enseignant : 66,20€
- Dirigeants : 43,50€

Règlement intérieur

Tarif famille, dirigeants, entraîneur, aides entraîneurs, arbitres en détail :

- Famille :
  - A partir de la deuxième personne de la famille, une réduction de 10€ est appliqué sur la deuxième, troisième, etc… adhésion.
- Membre du comité directeur :
  - Licence prise en charge par le Club (licence dirigeant ou tireur)
  - La cotisation pour les personnes du comité directeur bénéficiant des cours, est égale à la différence entre le prix de la licence tireur et de la licence dirigeant.
- Entraîneur bénévole :
  - Licence et cotisation prise en charge par le club
- Aide entraîneur bénévole (Personne donnant au minimum 1h d'aide d'entrainement / semaine, ou en remplacement de l'entraîneur sur sa demande) :
  - Licence prise en charge par le club + cotisation de 30€ + Location tenue

Règlement intérieur

Fermeture du club imposé pour raisons sanitaires par arrêté municipal, préfectoral ou ministériel :

Dans le cas où le club devrait fermer pour des raisons sanitaires (exemple : la COVID-19) imposées par l'état ou toutes autres administrations. Le club pourra effectuer un remboursement à hauteur de 1/10 de la cotisation payée (hors pack primo inscription, location de tenues, chèques vacances, coupons sports, licence) pour tous mois pleins (30 jours calendaires hors vacances scolaires) entre le 1er septembre et le 30 juin de l'année en cours, dans un maximum d'un remboursement de 50€, sur demande de l'adhérent par mail à l'association.

Questions ?

Règlement interieur du DLBE

VOTE

Intervention des personnalités invitées

Mot de cloture du Président

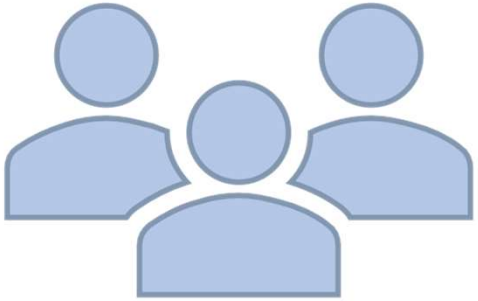

MERCI de votre présence

DIGNE LES BAINS
ESCRIME

Lundi 16 Novembre 2020

DIGNE-LES-BAINS
Escrime